

**SEANCE DU COMITE DE GESTION
DE LA CAISSE DES ECOLES
Du 23 juin 2014
N°2**

Date de la convocation :
17/06/2014

Nombre de Membres :
12

Présents :
11

Votants :
12

Le **vingt trois juin** à dix huit heures trente.

Le Comité de Gestion, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Jean-Claude LANGLOIS**, Président,

Etaient présents :

Mesdames : CABANILLAS, ANDRE, GALTIE, MASSON, MICHEL et PIOT

Messieurs : BAUDIN, BOUGOUIN, PERMINGEAT et SAMOYEAU

Etait absente :

Madame FEVRE pouvoir à Madame CABANILLAS

Secrétaire de Séance :

Madame Piot a été élue secrétaire de séance.

Compte rendu de la séance précédente :

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la séance du 28 avril 2014 qui est approuvé à l'unanimité et signé.

1. Réforme des Rythmes Scolaires :

Lors de sa séance du 19 juin 2014, le Conseil Municipal a délibéré comme suit :

A) DM n°1 – subvention complémentaire à la CDE

Le 11/02/14, avec l'accord de Mme FEREST, la commune a versé un acompte à la société Côté découverte pour la classe découverte via le mandat 56 bord 2 montant 8 074.33 € car la CDE ne pouvait pas honorer cette facture avant le vote de son budget (autorisé à dépenser 80% des dépenses N-1 soit 3199.55 €). Durant l'année, il conviendra de régulariser en faisant un titre sur le budget commune pour annuler cet acompte et un mandat sur la CDE.

Pour information, les titres de recettes émis le 25 mai par la CDE ont été transmis aux familles par la Perception le 11 juin pour un montant total de 8 487.46 €.

Mme FEREST quittant la Perception début juillet, il nous est demandé de solder la situation avant son départ. Or la situation de trésorerie de la CDE étant à ce jour de 6 464.90 € donc insuffisant pour régulariser le mandat de 8 074.33 €, il convient de faire une décision modificative pour verser une subvention complémentaire à la CDE, soit une subvention complémentaire de la différence d'un montant de 1 609.43 €.

Profitant de cette modification à faire et en prévision de la rentrée scolaire, il faudrait ajouter les frais de transports scolaires pour les enfants se rendant au centre aéré, soit 14 mercredis à environ 120 €, soit 1 680 €.

Les manifestations de Noël seraient par contre dès cette année imputées à la CDE.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à prendre la décision modificative suivante :

Article 022 dépenses imprévues - 3 300 € (1 609.43 + 1680 = 3 289 €)

Article 657361 subvention à la caisse des écoles + 3 300 €

B) Transport scolaire dans le cadre de la réforme scolaire

Des devis ont été demandés pour emmener les mercredis les enfants de l'école au centre de loisirs de Guerville dès la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu la société DEBRAS pour un montant de 112,88 € par trajet et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

17 enfants seraient à priori intéressés pour rejoindre le centre de loisirs de Guerville le mercredi après-midi.

Le coût du car reviendrait à 6.64€ par enfant par mercredi pour 17 enfants.

Une prise en charge par les parents pourra être demandée à hauteur de 2.50 € soit 38%, la différence resterait à la charge de la commune (62%)

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

C) Convention avec la commune de Guerville pour le centre aéré

Une convention doit être signée pour accueillir les enfants de Jumeauville au centre de loisirs de Guerville dès la rentrée scolaire prochaine, les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal de Guerville doit se réunir le 3 juillet.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer dès sa réception la convention avec Guerville.

D) Tarif garderie municipale

Après un grand débat les tarifs de la garderie municipale pour la rentrée de septembre 2014 sont fixés à :

3 € le matin

3€ la première heure le soir (16h15 à 17h15)

.5,50 € le soir (16h15 à 18h30), plafonné à un maximum de 100 € en mois complet.

L' étude surveillée va être mise en place à la rentrée et aura lieu de 17h15 à 17h45.

Il est demandé à M. Samoyeau de pouvoir libérer une classe.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau tarif de la garderie municipale dès la rentrée de septembre 2014

2. Spectacle de Noel 2014 :

Le spectacle de " Lutine fait son Noel" est retenu, Il dure 45 minutes pour un coût de 800 euros et inclut de la musique, de la jonglerie et des tours de magies.

Il aura lieu le jeudi 18 décembre après le repas de Noël à 15h00.

3. Calèche du Père Noël :

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils seraient d'accord de reconduire cette année les tours de calèches. Une proposition pour un montant de 665 euros est retenue, le montant des cadeaux de Noël sera baissé de quelques euros pour couvrir cette dépense.

Monsieur Samoyeau demande s'il pourrait être étudié une dépense différente pour les cadeaux de Noël, faire un achat de jeux qui resteraient dans la cour comme une table de ping-pong ou autres, et qui pourrait profiter à tous les enfants de l'école.

La calèche et les cadeaux de Noël seront le samedi 13 décembre à 14h00 .

Questions diverses :

- **Appel aux Dons**
La Caisse des École à ce jour a reçu 420 € de dons.
- **Inscriptions Scolaires** – Rentrée Scolaire 2014-2015
8 enfants entreront en Petite Section de Maternelle à la rentrée.
Plusieurs déménagements sont prévus, l'effectif pour la rentrée est actuellement de 76 enfants.

Dictionnaires

Les dictionnaires pour les enfants rentrants en 6ème seront remis lors du spectacle de fin d'année.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h00.

Le Président, Jean-Claude LANGLOIS